



# Inauguration du télésiège de la Crête à Montgenèvre

C'est sous un soleil d'hiver radieux que le jeudi 24 janvier, la station de Montgenèvre a inauguré son nouveau télésiège de la Crête.



Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre et Président du Conseil d'Administration de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, et Daniel Garcin, Directeur Général de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, entouré de Monsieur Marc Fornesi, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, de Monsieur Francis Isambert et de Mesdames Françoise Mille-Schaack et Alexandra Janion, Conseillers Municipaux et administrateurs de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, ont accueilli, devant la gare de départ de ce nouveau télésiège, plus 70 invités, piétons et skieurs venant aussi bien du côté français et italien.



Parmi ceux-ci, on notait la présence des personnalités suivantes :

- Madame Patricia Mohret-Richaud, sénatrice des Hautes-Alpes ;
- Monsieur Arnaud Murgia, Conseiller départemental et représentant du Président ;
- Monsieur Gérard Fromm, Maire de Briançon, Président de la Communauté de Communes de Briançonnais et Conseiller Départemental ;
- Madame Aurélie Poyau, adjointe au Maire de Briançon et Conseillère Départementale ;
- Monsieur Jean Conreaux, Maire de Vallouise-Pelvoux et Conseiller Départemental ;

- Monsieur Benoit Cazères, Maire de Selonnet-Chabanon, avait également fait le déplacement,
- en soulignant que les Maires italiens de la Voie Lactée et les dirigeants de la Spa Sestrières se sont fortement associés à cette manifestation.

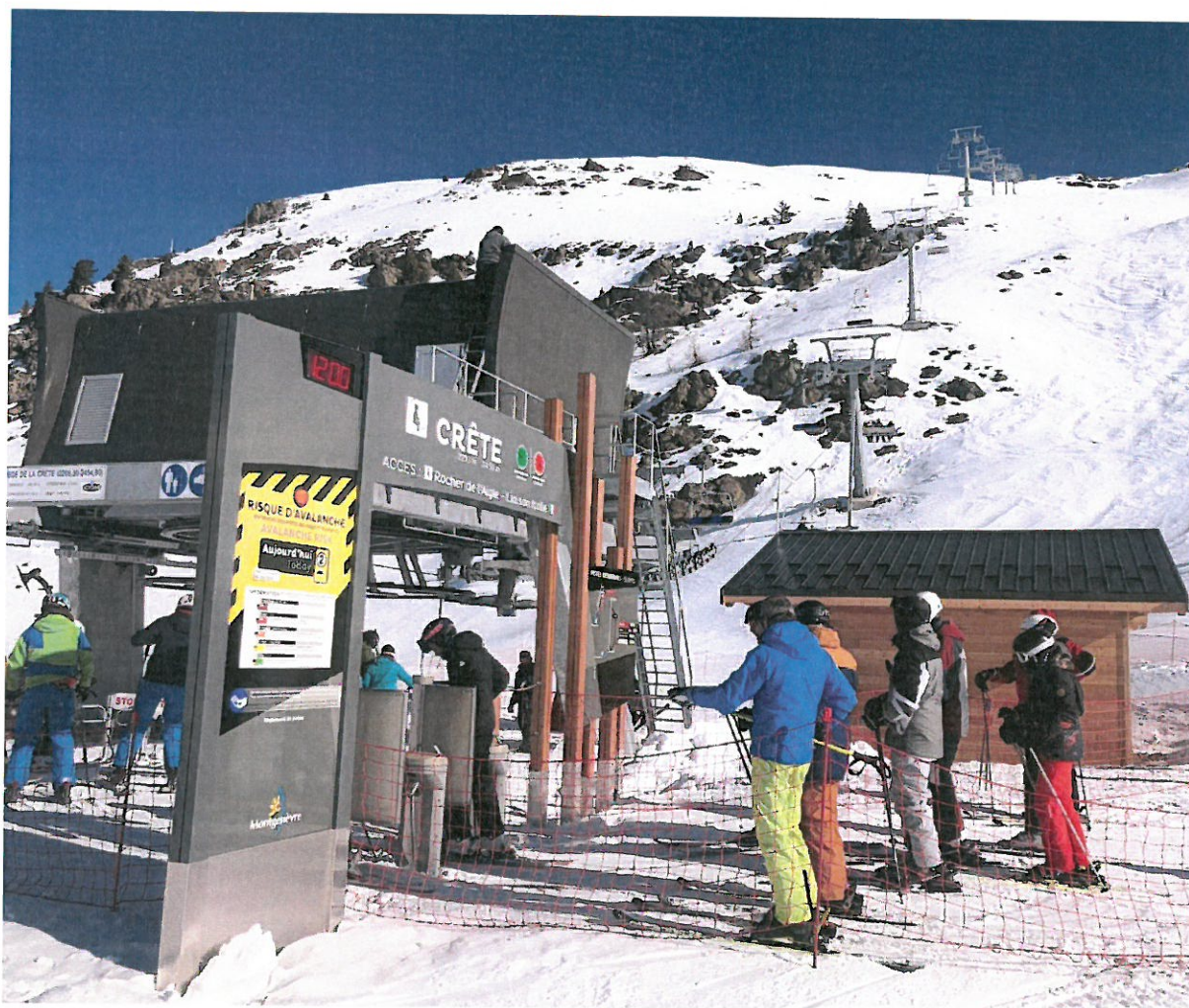


Le télésiège de la Crête est un investissement qui revêt des enjeux primordiaux comme a tenu à le souligner Guy Hermitte, « *C'est une forme de naissance et en l'occurrence une renaissance puisque nous modernisons et adaptons le domaine skiable à ses nouveaux enjeux. Derrière ce type de réalisation, il y a la recherche de la performance économique, le confortement de l'emploi, mais aussi le respect d'un environnement remarquable, qui constitue l'écrin même de ce que doit représenter un domaine skiable de qualité internationale* ».

Ce nouveau télésiège à pinces fixes, 4 places vient remplacer le télésiège du même nom. D'une longueur de 550 mètres environ, il va permettre de relier le secteur des Gondrans et celui du Rocher de l'Aigle en haute altitude. Les clients n'auront plus à redescendre jusqu'au front de neige pour se rendre au Rocher de l'Aigle. De plus, cette liaison transfrontalière facilitera, aux skieurs, la « bascule » vers l'Italie et le domaine de la Via Lattea, puisque la piste dit du « Coletto Verde » a été réouverte cet hiver ! C'est un investissement de 2,7 millions d'euros, dont 596 000,00 euros de subvention de la Région Sud au titre du contrat de station, pour la régie des

remontées mécaniques, qui complètent ceux relatifs à la neige de culture sur le secteur du Chalvet d'un montant de 2,2 millions d'euros, sans compter l'achat de dameuses. De fait, ce ne sont pas moins de 6 millions d'euros qui ont été investis, avec les matériels.

Monsieur Daniel Garcin a souligné les conditions dans lesquelles s'est déroulé le chantier en rendant hommage à ses collaborateurs et aux entreprises qui sont intervenues.



Démarré courant septembre, le chantier de la Crète n'aura duré « que » 4 mois, grâce aux équipes de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, mais aussi au professionnalisme et au savoir-faire du constructeur italien CCM-Finotello.

En plus du constructeur italien CCM-Finotello, le projet a pu voir le jour avec la coopération du monteur de l'équipement SIRTI, l'entreprise en charge du terrassement ALLAMANO, les équipes électriques d'ENERSON, les responsables d'un poste important, les armoires électriques SEIREL et bien sûr la maîtrise d'œuvre réalisé par CNA, sous l'égide de Pierre Moguet.

Quel que soit le niveau des skieurs, cette remontée mécanique sera désormais accessible à tous et représentera un atout important de l'équipement du domaine

skiable des Gondrans. Tout le monde sait, aujourd'hui, qu'une réflexion est en cours avec Val-des-Prés dans la perspective d'une liaison reliant la porte de la vallée de la Clarée avec Montgenèvre. Pour le Maire, Guy Hermitte, *« un tel projet, ainsi envisagé plus globalement, deviendra un atout essentiel au briançonnais, tout en augurant un trait d'union effectif avec Serre-Chevalier, station amie toute proche. Nous ne sommes pas là pour nous faire concurrence, mais pour être complémentaires. Et la modernisation de nos installations doit répondre aux attentes de la clientèle. Il faut sans cesse s'améliorer. Ce serait ainsi les prémises d'un parcours, skis aux pieds, susceptible d'offrir aux amateurs de grands espaces un parcours allant de la Grave à Pragelato (Italie) »*.

Madame la sénatrice, Patricia Mohret-Richaud, Monsieur Gérard Fromm, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais, ainsi que Monsieur Arnaud Murgia, représentant du Président du Conseil Départemental, sont intervenus à tour de rôle en soulignant le rôle économique essentiel des stations, telle que Montgenèvre, en évoquant complémentirement leurs participations à l'emploi en secteur montagnard.

Après avoir procédé au coupage du ruban, tout le monde s'est retrouvé pour un buffet convivial au restaurant altitude « Les Anges ».



*L'équipe de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, avec les représentants des entreprises ayant participé à la construction du télésiège de la Crête.*

# Signature de la Convention entre la Régie Autonome des Remontées Mécaniques et le Ski Club Val Clarée-Montgenèvre

Le 04 février dernier, la Régie Autonome des Remontées Mécaniques a organisé une cérémonie de signature entre M. Dominique Chopard, Président du Ski-Club Val Clarée-Montgenèvre, M. Guy Hermitte, Président du Conseil d'Administration de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, et Daniel Garcin, Directeur Général de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, relative à la subvention accordée au club.



Dans ce contexte, il a été évoqué les trois victoires sur quatre courses de Maëlle Veyre qui confortait sa place de leader chez les U17. La sociétaire émérite de la Team élite Hautes-Alpes gagnait surtout son billet pour participer au Festival olympique de la jeunesse, qui se déroulera à Sarajevo (Bosnie), en février, à l'instar de Florian Perez et Julien Arnaud.

Pour ces trois jeunes champions, les résultats ne se sont pas fait attendre au plan international, à Sarajevo, et nous en sommes fiers et heureux pour eux avec les dirigeants du club qui se dévouent sans réserve.

Félicitations, avec toute notre reconnaissance.

# « Une journée historique pour le fondeurs haut-alpins »

C'est ainsi que titre, aujourd'hui, le Dauphiné Libéré consécutivement aux performances des jeunes fondeurs du Ski Club Val Clarée-Montgenèvre qui se sont distingués au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE) qui se déroule à Sarejevo.

En effet, Florian Perez et Julien Arnaud ont été, respectivement, médaillé d'Or et d'Argent (performance historique) dans une individuelle classique de 10 km pour les hommes.

Chez les dames, Maëlle Veyre s'est adjugée une belle 13ème place (6ème de son année d'âge) dans une individuelle classique de 7,5 km.

Par ailleurs, il convient de noter que Richard Jouve termine à la 10ème place de la coupe du monde et il est désormais concentré sur les championnats du monde de Seefeld, le 19 février prochain.

Ces performances viennent récompenser des années d'efforts, d'entraînement et de rigueur.

SKI DE FOND FOJE à Sarajevo : Florian Perez et Julien Arnaud (Montgenèvre-Val Clarée) en or et en argent sur 10 km classique

# Une journée historique pour les fondeurs haut-alpins

**Le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE) a débuté hier par une individuelle classique. Florian Perez et Julien Arnaud (Montgenèvre-Val Clarée) ont été médaillés d'or et d'argent, une performance historique.**

Le FOJE est une compétition pluridisciplinaire rassemblant les jeunes nés dans les années 2001-2002. La quasi-totalité des sports olympiques y sont représentés, dont le ski de fond fait bien évidemment partie. Cette année, c'est la ville de Sarajevo qui accueille les épreuves et toutes les délégations européennes. Le Comité régional Alpes-Provence y est représenté par pas moins de trois fondeurs, sur huit au total, Florian Perez, Julien Arnaud et Maëlle Veyre, tous trois du club de Montgenèvre-Val Clarée.

Au lendemain de la cérémonie d'ouverture, les jeunes fondeurs se voyaient proposer une individuelle classique : 10 km pour les hommes et 7,5 km pour les filles. Les conditions du jour étaient très compliquées, la neige et la



Julien Arnaud (à gauche) et Florian Perez (à droite), amis dans la vie, ont partagé un podium hier à Sarajevo. Photo Archives Laurent MÉRAT

pluie se sont mêlées à la course jouant des tours à de nombreux athlètes.

Chez les dames, Maëlle Veyre s'est adjugé une belle 13<sup>e</sup> place. Au terme d'une course pleine, la jeune skieuse a su remonter des places précieuses mais a dû s'effacer face à meilleur qu'elle.

**Perez : « Ça m'enlève un peu de pression »**

Les conditions très difficiles ont creusé de gros écarts, mais Maëlle termine 6<sup>e</sup> de son année d'âge, de quoi lancer parfaitement sa semaine.

Chez les hommes, la course a pris une drôle de tournure.

Partis sous la pluie, les premiers ont bénéficié d'une piste glissante, tandis que les derniers ont couru sous la neige et sur une piste plus lente. Ainsi, les deux fondeurs de Montgenèvre avaient toutes les conditions réunies pour aller chercher un gros résultat sur la plus grosse épreuve de

leur jeune carrière. Au terme d'une course exceptionnelle, Florian Perez et Julien Arnaud réalisent le doublé médaille d'or, médaille d'argent. Une performance tout simplement historique !

« Je suis parti avec le dossard 4, j'avais donc peu de renseignements, décrypte Florian Perez. Julien (Arnaud) avait 15 secondes d'avance sur moi au bout de 2 km, mais Oliv' (le coach, NDLR) m'a dit de ne pas m'affoler car la course est un enchaînement de bosses, et que rien n'était joué. J'ai maintenu cet écart avant d'accélérer dans le dernier tour, jusqu'à en vomir ! » Que peut désormais aller chercher le médaillé d'or ? « Je suis déjà super satisfait, ça m'enlève un peu de pression mais j'espère ne pas m'arrêter là, anticipe Perez. Je vais aborder la suite avec une grande détermination. Il y a encore des belles choses à aller chercher, d'autres breloques en individuelle comme en relais. Le triple du jour nous a donné confiance et ambition », répond le fondeur de Montgenèvre.

Matis BOUSCARRA

SKI DE FOND Coupe du monde à Lahti (Finlande) et Coupe d'Europe à Planica (Slovénie)

## Des performances sur tous les circuits

**De la Slovénie en passant par la Finlande, les fondeurs du comité régional Alpes-Provence étaient alignés ce week-end au départ de différentes courses. Richard Jouve termine 10<sup>e</sup> de la Coupe du monde.**

Le fondeur de Montgenèvre Richard Jouve était aligné samedi sur la Coupe du monde de sprint de Lahti en Finlande. Cependant, la journée ne s'est pas entièrement déroulée comme prévu. Passé de justesse en quart de final (27<sup>e</sup> temps de qualification), le Haut-Alpin aura dû sévèrement batailler pour décrocher son billet pour les demi-finales. Il aura fallu attendre la photo-finish pour savoir qui de lui ou de Vuorinen, un Finlandais, allait être de la partie.

Largement dominé dans sa poule de demi-finale, il termine finalement 10<sup>e</sup> avec une vé-



Mathieu Goalabre, auteur d'un deuxième podium cet hiver sur le circuit OPA.

ritable satisfaction, celle d'avoir remonté 17 places par rapport à la qualification. « Mes jambes et mon état physique général n'étaient pas au rendez-vous. Je suis déçu car je n'ai pas pu peser sur la course comme je l'aurais souhaité »,

regrette Richard Jouve.

La station de Planica en Slovénie accueillait la 4<sup>e</sup> manche de l'OPA Cup sur laquelle quatre Haut-Alpins étaient alignés. Un sprint libre marquait le début des hostilités, Flora Dolci signait une bonne quali-

fication (7<sup>e</sup>) mais est sortie en demi-final et doit se contenter de la 11<sup>e</sup> place sur un format qui ne lui sied guère. Chez les hommes, Mathieu Goalabre et Vincent Buiatti signent tous deux un top 15 un peu en deçà de leur niveau.

**Dolci dans les 5**

Le lendemain, la piste de Planica, exigeante, n'a pas fait de cadeau aux coureurs. Flora Dolci termine 12<sup>e</sup> de l'individuelle classique non loin de la tête mais la densité est telle que le résultat n'est pas très parlant. Les hommes, quant à eux, ont été brillants. Le skieur du Queyras Mathieu Goalabre signe son second podium de l'hiver avec une superbe troisième place. Il est suivi par son coéquipier d'entraînement Olivier Monterio à la cinquième place, lui aussi formidable. Un peu plus un retrait, Buiatti est 11<sup>e</sup> à un peu plus d'une minute de la gagne. Le dernier

jour de compétition laissé place à une course en ligne, spectaculaire pour le public et tactique pour les athlètes. La skieuse de l'AS Edelweiss, Flora Dolci, signe une belle fin de course et signe ainsi un joli top 5 à seulement quelques secondes du podium. Nul doute que la grippe dont elle a été atteinte à la fin du mois de janvier a laissé des traces.

Les garçons ont eu un peu plus de mal à gérer ces 15 km qui les séparaient de l'arrivée. Mathieu termine 12<sup>e</sup> tandis que Vincent (19<sup>e</sup>) et Olivier (21<sup>e</sup>) réalisent un tir groupé. Les Haut-Alpins rentrent ainsi d'un gros week-end de compétition, Richard Jouve est désormais focalisé sur les championnats de monde de Seefeld le 19 février prochain. Quant aux plus jeunes, la saison d'OPA n'est pas finie et il reste de belles choses à aller chercher.

M.B.



# 8ème Snow-Race à Montgenèvre

Dimanche 03 février, 250 coureurs se sont rassemblés sur le front de neige au départ de cette Snow-Race dont le circuit a été réduit à 13 kms.

Le départ a été donné par le Maire, Guy Hermitte avec Patrick Michel, Daniel Garcin et Vincenzo Coppola, tandis que Laurent Lidouren faisait partie des concurrents.

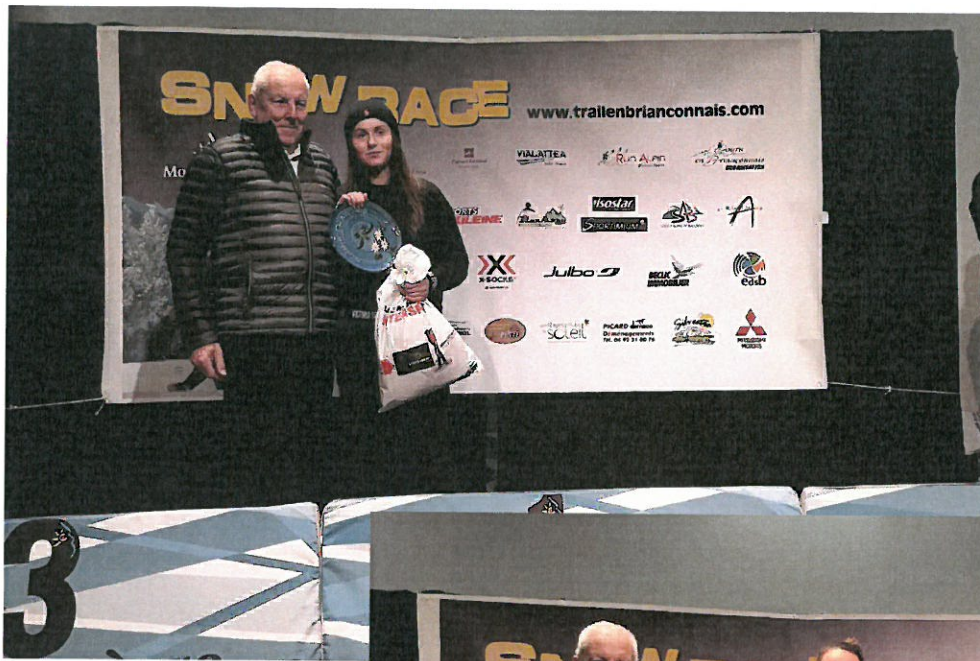


Aucun des inscrits n'a fait défaut lors de ce rendez-vous désormais prisé dans le monde des courses hors stade d'hiver qui offre, cette année, un spectacle unique à la suite des énormes chutes de neige qui ont couvert le domaine de la station.

La remise des prix s'est déroulée, dans l'auditorium Jean Gabin, avec Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre, et Magali Verot, Conseillère Municipale chargée de la jeunesse, qu'accompagnaient M. Jean Conreaux, Maire de Vallouise -Pelvoux et Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, ainsi qu'Alexandre Fine, Champion de France de Trail court à Montgenèvre l'été dernier.



Lors des différents podiums, il y a lieu de noter la victoire de la jeune Romane Garcin dans la catégorie cadette.



La plupart des concurrents était dans la salle et ont fait connaitre leur satisfaction d'avoir participé une compétition bien organisée et réussie malgré les quantités très importantes de neige.

# Extrait du Conseil Municipal du 24 décembre 2018

**Membres en exercice** : 11

**Présents** : Guy HERMITTE, Marc FORNESI, Michèle GLAIVE-MOREAU, Jérôme SALOMON, , Luc PASCAL, Alexandra JANION, Françoise SCHAACK.

**Pouvoir** : Michel MEYER à Luc PASCAL.

**Absents** : Philippe GILARDINO, Francis ISAMBERT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Luc PASCAL est élu secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut ainsi valablement délibérer.

## **1) Le caractère d'urgence de la séance**

Vu l'article 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'urgence de la convocation de la séance de ce soir avant de débattre de l'ordre du jour. En effet, les textes légaux prévoient qu'« *en cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence* ».

La jurisprudence précise que le maire doit rendre compte des motifs qui ont justifié l'abrègement du délai. Elle prévoit également que le conseil municipal doit se prononcer sur l'urgence par une délibération spéciale qui constitue une formalité substantielle.

Dans ce contexte, M. le Maire expose les motifs qui l'ont conduit à réunir le conseil municipal en urgence afin de régler les dispositions financières de Durancia en accordant une subvention exceptionnelle.

Après cette argumentation, le Maire demande au Conseil municipal de valider le caractère d'urgence de cette séance.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2/ Approbation de l'autorisation d'ouverture temporaire du bar le Loti,**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

## **3 / Objet : Subvention exceptionnelle au SPIC Durancia Balnéo et Spa**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu d'accorder une subvention exceptionnelle au budget du SPIC Durancia Balnéo et Spa pour le fonctionnement de la structure d'un montant de 100 000.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 000.00 €

## **4 / Contrat PASSTIME Durancia**

Le 22 mai 2017 un contrat entre Durancia et PASSTIME a été signé puis reconduit par tacite reconduction le 22 mai 2018 pour une durée d'un an.

Ce contrat stipule que tout adhérent PASSTIME présentant son guide ou sa carte bénéficie d'une offre « Découverte » : - 50% (une entrée gratuite pour une payante au tarif le plus élevé, 3 gratuites maximum) et d'une offre « Permanente » : - 15 % sur toutes les entrées pour 1 à 6 personnes.

Le présent contrat est joint en annexe 1.

Le contrat souscrit étant valable pour une année civile à laquelle s'ajoute l'année en cours l'engagement entre Durancia et PASSTIME cours jusqu'au 31 décembre 2019. En effet, celui-ci doit être dénoncé avant le 1<sup>er</sup> mai pour interruption au 31 décembre.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas reconduire le contrat. Aussi un courrier recommandé avec accusé de réception en ce sens sera adressé dans les délais impartis au prestataire PASSTIME.

### **Prochaines réunions :**

- Réunion de travail : 30/01/2019 à 18h00
- Réunion du Conseil Municipal / 31/01/2019 à 18h00

Vœux du Maire : 10 janvier 2018

# Vœux des maires de Serre Chevalier

Les trois Maires de Serre Chevalier, Mme Anne-Marie Forgeoux, Maire de Monêtier les Bains, Mme Catherine Blanchard, Maire de Saint-Chaffrey, et Gilles Perli, Maire de La Salle les Alpes, avaient conviés, le lundi 7 janvier 2019, leurs habitants à la salle de la Montagne afin de leur adresser les vœux de nouvelle année.

M. Gilles Perli avait convié Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre, à monter sur l'estrade pour attester de la solidarité et de la coopération amicale entre les deux stations.

